

## **L'ORSE remet au gouvernement un rapport sur les partenariats stratégiques ONG/Entreprises**

Le Ministre chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative avait demandé à l'ORSE de conduire une réflexion sur l'intérêt de promouvoir les démarches de partenariat entre les ONG et les entreprises.

L'ORSE s'est focalisé sur les partenariats dits stratégiques où, à l'inverse des démarches traditionnelles dans lesquelles les entreprises peuvent être amenées à soutenir financièrement les ONG, ce sont les ONG qui accompagnent les entreprises dans leur cœur de métier.

L'ORSE s'est attaché à mettre en valeur ces nouveaux types de partenariat qui s'inscrivent dans le cadre du développement du concept de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Dans son rapport remis au gouvernement, l'ORSE établit 3 constats et formule 3 propositions pour valoriser les partenariats stratégiques ONG/entreprises :

3 constats :

- une demande de transparence s'est exprimée fortement du côté des entreprises en direction des ONG. Si les premières acceptent aujourd'hui de rendre compte (notamment dans le cadre des rapports de développement durable), elles demandent en retour aux ONG d'être plus transparentes. Cette exigence peut être satisfaite dans le cadre d'initiatives existantes, recensées dans le rapport, issues aussi bien des pouvoirs publics que des regroupements d'ONG,
- les entreprises et les ONG qui s'engagent dans un partenariat ne cherchent pas à se substituer aux Etats ou aux autorités locales mais ont le souci de rechercher leur appui et leur soutien. Dans le cas où ces autorités sont absentes ou inefficaces (incompétence, corruption) des formules ont été imaginées pour aider les autorités publiques à assumer leur rôle et permettre aux communautés locales de s'organiser,
- les organisations syndicales font état d'une crainte : la tentation pour les entreprises d'instrumentaliser les partenariats avec les ONG pour s'exonérer des règles traditionnelles du dialogue social avec pour conséquence une privatisation du droit où les règles seraient définies par l'entreprise en concertation avec l'ONG en deçà des conventions internationales.

Trois propositions :

- inciter les entreprises et les ONG à s'engager dans une démarche de partenariat. Cela passe par l'élaboration d'un support pédagogique mettant en avant les conditions de succès, avec le soutien des pouvoirs publics,
- initier un dialogue avec les pouvoirs publics pour qu'entreprises, ONG et administrations solutionnent des difficultés rencontrées (fiscalité, outils de transparence et d'évaluation des projets, ...),
- associer les partenaires sociaux à la réflexion sur les partenariats pour que le dialogue civil, indispensable, que doit établir l'entreprise avec la société ne se substitue au dialogue social interne à l'entreprise mais le complète.

**Ce document ainsi qu'une synthèse sont téléchargeables** sur le site internet de l'ORSE :  
<http://www.orse.org/fr/home/news.html>

### L'ORSE en bref

Association loi 1901 créée en juin 2000, l'ORSE exerce pour le compte de ses adhérents (grandes entreprises, sociétés de gestion de portefeuille, organismes professionnels et sociaux) une veille permanente sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, le développement durable et l'investissement socialement responsable (ISR) en France, en Europe et à l'international.

Site internet : [www.orse.org](http://www.orse.org)

Contact : François Fatoux, Délégué Général  
Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises  
7 impasse Léger – 75017 Paris  
Tél : 01 56 79 35 00 Fax : 01 56 79 35 03

E-mail : [fatoux@orse.org](mailto:fatoux@orse.org)